

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE
SAINT PIERRE
EN
FAUCIGNY
(Haute-Savoie)**

Nombre de Conseillers :
en exercice 27

présents 19

votants 25

OBJET :

N°DCM2024-11

**Foncier : Régularisation
d'emprise
autocommutateur Orange
Av. de la République –
complément à la
délibération du
22 septembre 2022**

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous
Préfecture le 12/03/2024

Publié le : 12/03/2024

Le Maire,
Marin GAILLARD



L'an deux mille vingt-quatre -----

le sept mars à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 février 2024

PRESENTS : Marin GAILLARD (Maire, Président) ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Valérie CHAUVIGNÉ, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Stéphanie CONTAT, Alexandre CHUARD.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Jean-Claude BESSON, François GONON, Véronique COTTON, Nicolas TRUBERT, Fernand METRAL, Alexandre PESSEY-GIROD.

ABSENTS : Valentin VAUDEY, Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Jean-Philippe LANSARD est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Daniel BUFFLIER informe le Conseil Municipal que par délibération n°DCM2022-44 du 22 septembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé la cession à ORANGE de la parcelle B4649, lieu-dit « Les Oliviers » d'une surface de 7m² pour un montant de 700 €.

Lors de la préparation de l'acte notarié, la DGFIP a fait remarquer que l'avis des Domaines obligatoire pour toute cession par la commune, n'avait pas été demandé. Une demande a donc été faite au pôle d'évaluations domaniales qui a rendu un avis simplifié et donné une valeur vénale de 280 €, soit 40 €/m².

Compte tenu de cet avis, sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Décide de maintenir le prix de la cession à ORANGE de la parcelle B4649 « les Oliviers » à 700 €, compte tenu de la modicité de la somme ;
- Confirme la délibération n°DCM2022-44 du 22 septembre 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

Le Secrétaire,
Jean-Philippe LANSARD